



Séparation garde d'enfant

Par Mmmmm

Bonjour,

Séparée depuis 4 ans, mon ex conjoint a resaisi le JAF pour modifier son dvh classique élargie au mercredi pour notre fille de 6 ans en garde alternée.

Nos relations sont conflictuelles depuis la séparation car nous ne sommes pas d'accord sur le mode de garde et qu'il cherche sans arrêt à me contraindre à faire autrement ainsi que sa nouvelle compagne. Ma fille bénéficie d'un rythme adapté et d'un environnement stable que je ne souhaite pas perturbé, sachant qu'elle se trouve confronté à des situations difficiles chez son papa car lui et sa compagne me dénigrent sans cesse et cherche à la manipuler pour qu'elle dise qu'elle souhaite aussi la garde alternée. Je suis inquiète pour elle, et je ne souhaite pas la laisser davantage dans cette situation.

De plus lors de la dernière transition la nouvelle compagne s'en est pris à moi en m'insultant et me poussant violement devant témoin. J'ai déposé plainte, car je n'en peux plus de subir leurs méchancetés, leurs affabulations et je veux protéger ma fille. Pensez-vous que le dépôt de plainte peut être pris en compte par le juge et que l'instabilité de sa conjointe pourrait être un frein à ce que ma fille aille là bas?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même s'il n'est pas d'accord, le jugement rendu s'applique jusqu'à nouvelle décision du JAF. Vous n'avez pas à céder.

Si l'enfant est pris dans un conflit de loyauté, il faut la faire suivre par un pédo psy qui pourra aussi faire un certificat pour vous aider à faire valoir vos arguments.

Vous devez ensuite exprimer vos demandes au JAF qui décidera en fonction de l'intérêt de l'enfant.

Il ne sera jamais décidé de lui refuser de voir son père, sauf maltraitance prouvée.

Le fait que sa compagne soit agressive envers vous n'entre pas dans la balance. Le mieux serait que le père vienne chercher l'enfant ou tout autre arrangement évitant une rencontre entre vous et cette femme.

Consultez un avocat.